Simplifier vos formalités

ACCOMPAGNER LES DEMARCHES ADMINISTRATIVES LIEES AUX DECLARATIONS DES MICROS ENTREPRENEURS

Mise à jour : 02/11/2017

Chambres de Métiers et de l'Artisanat
Loire

Objectifs

- Bénéficier d'un accompagnement sur vos premières déclarations administratives
- Obtenir des réponses pratiques à toutes vos questions.

Contenu de la prestation

Avec le soutien du Conseil de la Formation, la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de la Loire vous propose un **atelier d'une demi-journée** ou seront abordés les thèmes suivants :

Les obligations comptables

- Livre des recettes et livre des dépenses
- Correspondance avec les factures

Les déclarations sociales / fiscales / autres

- Les déclarations sociales dématérialisées
- Les déclarations fiscales
- Les autres déclarations

(Déclarations RSI, ventilation des chiffres d'affaires, modalités de paiement, etc.)

Les +

- Savoir-faire vos déclarations comptables, fiscales et sociales
- Eviter les impayés et les erreurs de déclaration

→ POUR QUI ?

Artisans immatriculés en micro-entreprise depuis moins de 18 mois

→ OÙ ?

A la CMA de la Loire :

Site de Saint-Etienne
Site de Roanne

→ DUREE ?

- **1 /2 journée**

→ QUAND ?

Voir au recto

→ COUT ?

Gratuit*

* Cette formation est intégralement financée par le Conseil de la Formation de la Chambre Régionale de Métiers et de l'Artisanat d'Auvergne Rhône-Alpes.

→ RENSEIGNEMENTS

Secrétariat Service Economique
Tél. : 04 77 92 38 00
creationreprise@cma-loire.fr

Simplifier vos formalités

ACCOMPAGNER LES DEMARCHES ADMINISTRATIVES LIEES AUX DECLARATIONS DES MICROS ENTREPRENEURS

Mise à jour : 02/11/2017

Chambres de Métiers et de l'Artisanat
Loire

Les jeudis	Saint Etienne	Roanne
Janvier	18/01 après-midi (13h30 – 17h00)	25/01 matin (8h30 – 12h00)
Février	15/02 après-midi (13h30 – 17h00)	22/02 matin (8h30 – 12h00)
Mars	15/03 matin (8h30 – 12h00)	22/03 matin (8h30 – 12h00)
Avril	19/04 matin (8h30 – 12h00)	26/04 matin (8h30 – 12h00)
Mai	24/05 après-midi (13h30 – 17h00)	31/05 matin (8h30 – 12h00)
Juin	21/06 matin (8h30 – 12h00)	14/06 matin (8h30 – 12h00)
Juillet	19/07 matin (8h30 – 12h00)	26/07 matin (8h30 – 12h00)
Août	Mardi 07/08 matin (8h30 – 12h00)	09/08 matin (8h30 – 12h00)
Septembre	13/09 matin (8h30 – 12h00)	20/09 matin (8h30 – 12h00)
Octobre	11/10 matin (8h30 – 12h00)	25/10 matin (8h30 – 12h00)
Novembre	15/11 après-midi (13h30 – 17h00)	29/11 matin (8h30 – 12h00)
Décembre	13/12 matin (8h30 – 12h00)	Mardi 18/12 matin (8h30 – 12h00)